



FICHE PRATIQUE FIN DE CONTRAT

VOTRE CONTRAT DE LOCATION ARRIVE À SON TERME ?

Que vous soyez en Location avec Option d'Achat (LOA) ou en Location Longue Durée (LLD), cette fiche pratique vous guidera dans les différents choix offerts en **fin de contrat** et démarches associées.

Découvrez les solutions qui s'offrent à vous

En Location Longue Durée, vous devez obligatoirement restituer le véhicule loué dans la concession d'origine à la fin de votre contrat⁽¹⁾.

En Location avec Option d'Achat, si vous ne souhaitez pas conserver le véhicule en fin de contrat, vous devez le restituer dans la concession d'origine⁽²⁾.

La restitution du véhicule mérite une attention particulière. Pour éviter des frais supplémentaires, nous vous conseillons de prendre un moment pour vérifier quelques points essentiels.

Notre guide de restitution vous aidera à préparer sereinement toutes ces étapes. Retrouvez l'ensemble de nos supports sur notre site Mobilize Financial Services.

	Location avec Option d'achat	Location Longue Durée
Renouveler votre véhicule ⁽²⁾	✓	✓
Acheter votre véhicule	✓	✗
Restituer le véhicule	✓	✓



(1) correspond au garage au sein duquel vous avez pris livraison du véhicule.

(2) Sous réserve d'étude et d'acceptation par le bailleur : DIAC agissant sous la marque commerciale Mobilize Financial Services, SA au capital de 415 100 500 € - Siège social : 14 avenue du Pavé Neuf 93160 Noisy-le-Grand - SIREN 702 002 221 RCS Bobigny - ORIAS n° 07 004 966 - Registre des intermédiaires en assurance consultable sur <http://www.orias.fr/>

VOUS SOUHAITEZ REPARTIR AU VOLANT D'UN NOUVEAU VÉHICULE ?

Nous vous conseillons de contacter votre concessionnaire **6 mois avant la fin de votre contrat**. Votre conseiller commercial vous accompagnera pour évaluer vos besoins et capacités et vous proposer **une offre personnalisée, en Location avec Option d'Achat** ou en Location Longue Durée, avec un véhicule qui correspond à votre usage.

Pour découvrir les modèles disponibles et les offres en cours, rendez-vous sur :

[/renault.fr](https://renault.fr)

[/dacia.fr](https://dacia.fr)

[/alpinecars.fr](https://alpinecars.fr)

[/https://fr.renew.auto/](https://fr.renew.auto/)

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT
DE VOUS ENGAGER.



VOUS SOUHAITEZ CONSERVER LE VÉHICULE ?

En **Location avec Option d'Achat**, à la fin de votre location, vous pouvez **lever l'option d'achat définie*** à la **signature du contrat** pour acheter le véhicule loué. Ce montant est fixe et non négociable.

Une fois l'option d'achat réglée, vous devenez propriétaire du véhicule.

Après le paiement de l'option d'achat de votre contrat de Location avec Option d'Achat, vous devrez effectuer les démarches suivantes :

- Demander votre certificat d'immatriculation sur ants.gouv.fr, site internet officiel de l'ANTS, muni du certificat de cession fourni par nos services (envoi postal) :
- Régler les frais de carte grise associés.

Le certificat d'immatriculation sera édité à votre nom, à votre adresse et en France uniquement.



Si vous aviez souscrit un contrat d'entretien, celui-ci prendra fin automatiquement à la date de fin de votre contrat de **Location avec Option d'Achat**.

